

## Le conflit en Libye

# Les migrants africains victimes d'exactions en Libye « libérée »

Amnesty International critique le silence du Conseil national de transition

**L**e voile se lève peu à peu sur le sort des migrants africains dans la guerre civile libyenne. Ces Africains noirs, largement présents en Libye et depuis longtemps, à la fois comme travailleurs et comme personnes en transit vers l'Europe, ont, depuis des décennies, été en butte à un racisme féroce lié à la fois à l'héritage historique non assimilé de la traite négrière par les Arabes, et à l'instrumentalisation de l'immigration par Mouammar Kadhafi pendant les périodes de difficultés économiques.

Avant le soulèvement de février, le nombre total des migrants était considérable : entre 700 000 et 1,7 million dont de nombreux Tunisiens et Egyptiens sur un total de 6 à 8 millions d'habitants. La plupart d'entre eux ont progressivement quitté le territoire libyen, qu'ils aient été rapatriés par les autorités de leurs pays où, plus souvent, fui par leurs propres moyens.

Mais dans la bataille, l'utilisation des Africains subsahariens comme bouc émissaires n'a fait qu'empirer. De retour d'une mission de plus de trois mois dans les territoires libyens contrôlés par le Conseil national de transition (CNT), Donatella Rovera, conseillère spéciale d'Amnesty International sur les crises et conflits armés, témoigne de l'utilisation de la figure du « mercenaire africain », largement « mythique » selon elle, pour détourner la colère des populations contre les migrants.

« Des étrangers ont été tués au début du conflit par des anti-Kadhafi », indique-t-elle. « Cela n'a pas été massif mais, dans un contexte de fort sentiment raciste et xénophobe, cela a exacerbé la vindicte de la population. Des Africains ont été désignés comme des mercenaires au service de Kadhafi. Le CNT a organisé des visites pour les journalistes dans des centres de détention en présentant les prisonniers comme des mercenaires alors que les journalistes ne pouvaient pas parler avec eux, faute d'une langue commune. Ces gens ont été filmés, photographiés ».

Lors d'entretiens avec des détenus, M<sup>me</sup> Rovera a acquis la conviction que les prétendus mercenaires étaient des travailleurs ou des personnes recherchant du travail. « Lors de notre enquête pour Amnesty, nous avons parlé à des procureurs chargés des enquêtes. Ils ne semblaient pas très convaincus. D'ailleurs, des centaines de ces détenus africains ont été libérés depuis lors. Il en reste moins d'une dizaine aujourd'hui. »

Le problème estime-t-elle, est que « le mythe des mercenaires n'a jamais été éclairci ». Les responsables du CNT disent réprouver les exactions contre les étrangers, « ils admettent que les détenus n'étaient pas des mercenaires,

mais ils ne l'ont pas dit dans les médias. Aussi la population continue-t-elle de croire que ces mercenaires sont responsables de tout. Le CNT doit enquêter sur les agressions racistes, traduire en justice les coupables, mais il ne le fait pas ».

La responsable d'Amnesty International estime donc que « le CNT doit expliquer ce qui s'est passé à la population pour que cela ne se reproduise pas ». La lumière sur les exactions, insiste-t-elle, doit aussi être faite « pour le futur, car beaucoup de migrants vont revenir chercher des emplois lorsque l'activité économique reprendra ». L'organisation internationale demande aussi aux pays qui soutiennent le CNT de « soulever ces questions afin que les pratiques xénophobes ne soient pas tolérées ».

Le 9 juin, après la publication du premier rapport sur la Libye de la commission d'enquête désigné par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Jean-Baptiste Mattei, ambassadeur de France auprès des Nations unies à Genève a simplement « relevé les préoccupations » de cette dernière « s'agissant de possibles violations des droits de l'homme commises par les forces

**Les supposés mercenaires étaient désignés « sur la base de la nationalité ou de la couleur de leur peau »**

de l'opposition, notamment à l'égard des populations immigrées résidant en Libye ». M. Mattei a assuré que « ce message » était « adressé régulièrement » par la France aux membres du CNT.

Dans son rapport principalement consacré aux exactions commises par le régime Kadhafi contre la population civile libyenne, la commission d'enquête confirme les rafles contre les migrants subsahariens, menacés, rackettés et sommés de quitter le pays, du côté gouvernemental, mais surtout du côté des rebelles.

« Le 19 février, des partisans armés de l'opposition se sont emparés d'une personne désignée comme un mercenaire, l'ont pendu par les pieds, jeté par la fenêtre du tribunal de Benghazi et l'ont frappé avec des armes et des machettes. » La commission rapporte aussi le cas de l'« exécution extra-judiciaire de cinq Tchadiens ». « Des douzaines de personnes (...) ont, selon des témoins, versé du kérosène sur leurs corps et les ont brûlés à mort le 21 février ». Le document de l'ONU indique que, d'une façon générale, les supposés « mercenaires », étaient désignés « sur la base de leur origine nationale ou de la couleur de leur peau ». ■

Philippe Bernard